



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 27 Janvier 2011

Date de la convocation 19 Janvier 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Galerie des Arts NEBIAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENUEVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.SATGER Jean-Noël à Mme CAER Michèle, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain à M.BORE Jacques, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.BLANQUER Alain à M.BERNARD Jacques.		

**Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°68, anciennement nommée chemin rural n°20, à la Commune de CLERMONT L'HERAULT.**

Monsieur VALENTINI informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 1er juin 2010, le Conseil Municipal de CLERMONT L'HERAULT a approuvé la cession de la parcelle BM n° 68, pour l'Euro symbolique, au profit de la Communauté de Communes du Clermontais. Cette parcelle constitue l'ancien chemin rural n°20 ayant fait l'objet d'une procédure d'aliénation car située dans le périmètre de la ZAC communautaire de l'Estagnol.

Il propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n° 68, d'une superficie de 411 m<sup>2</sup>, à la Commune de CLERMONT L'HERAULT, pour l'Euro symbolique, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°68 (ancien chemin rural n°20), à la Commune de CLERMONT L'HERAULT pour l'euro symbolique, les frais d'acte notarié restant à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.